Bonjour,  
  
Suite à notre sondage vous proposant un séjour-randonnée d'une semaine dans le Cézallier du 17 au 24 mai 2025, vous avez été 14 à répondre favorablement. Cela nous a permis de bloquer une première réservation auprès du village de vacances d'Ardes sur Couze.

Nous souhaitons maintenant que vous confirmiez votre pré-réservation en envoyant un **chèque d'acompte de 150 €** à l'ordre de l'ASBR Section Randonnée, à faire parvenir soit à Mr HOUSSAY Etienne, 1 rue Albert Camus, 92340 Bourg-la-Reine, soit à déposer au secrétariat de l'ASBR, 7 passage du Marché à Bourg-la-Reine. Le chèque ne sera pas encaissé avant début septembre 2024 pour reporter la trésorerie sur 2024-2025.

Merci de répondre **avant le 27/06/2024**. Après cette date, les pré-réservations non confirmées seront proposées aux personnes en liste d'attente puis à l'ensemble des adhérents 2024-2025.

Il n'est pas impossible d’augmenter le groupe à 16 en fonction des places dans le centre de vacances. Il n'y aura qu'un seul groupe de randonnée accompagné par un guide d' "Escale Sauvage" et véhiculé avec le Jumpy et 2 véhicules particuliers (Claude G. et Michel C.).

Bien amicalement,

Claude

Pièces jointes :  
Bulletin d'inscription  
Descriptif du séjour